

/VS  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-135 du 18 Avril 1985

chargeant le Camarade Ali HOUDOU,  
Ministre de l'Information et des  
Communications, de l'intérim du Cama-  
rade Frédéric AFFO, Ministre des  
Affaires Etrangères et de la Coopé-  
ration pour compter du 18 Avril 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-  
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire  
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 18 Avril 1985, le camarade Ali  
HOUDOU, Ministre de l'Information et des Communications, est  
chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de  
la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 Avril 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MAEC-MIC 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-